




AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qu'il y aura une session spéciale du Conseil municipal au cours de laquelle le règlement de taxation pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette session, qui sera tenue mardi le 10 décembre 2019, à 20 h 00 au 795 rue Des Loisirs, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement de taxation.

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 26^e jour de novembre deux mille dix-neuf.




Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 26 novembre 2019 entre 8 h 00 et 9 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 novembre 2019.



Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière